Motion du 24 juin 2014 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Delphine Wuest, Marie-Pierre Theubet, Julide Turgut Bandelier, Antoine Maulini et Bayram Bozkurt : «Pour un parc public à la pointe de la Jonction».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 15 septembre 2015)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le plan directeur communal de la Ville de Genève «Genève 2010» et son projet localisé
 «PL1 Jonction»:
- le plan directeur cantonal 2030 «Genève envie», et sa fiche A11 «Développer le réseau des espaces verts et publics»;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve);
- la très faible densité d'espaces verts et publics dans le quartier de la Jonction;
- l'engouement de la population genevoise pour les parcs urbains et l'accès à la baignade en lac et en rivière;
- le succès et la fréquentation depuis trois ans, l'été, des aménagements et de la buvette provisoire sur les berges du Rhône entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction;
- la libération par les Transports publics genevois du site entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction prévue en 2018 à l'achèvement du nouveau dépôt de bus à En-Chardon, actuellement en cours de construction;
- la maîtrise foncière complète des pouvoirs publics sur ce périmètre (95% propriété privée Etat de Genève, 5% propriété privée Ville de Genève);
- le faible potentiel de construction du site au vu de ses contraintes urbanistiques et de protection contre les crues;
- les zones d'affectation actuelles du site (70% zone verte, 30% zone 3 ordinaire),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à entériner le principe de la construction d'un parc public entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction;
- à prendre contact avec l'Etat de Genève pour entamer la coordination nécessaire en vue de la réalisation du parc à la pointe de la Jonction et de son entretien à long terme;
- à s'engager aux côtés de l'Etat de Genève dans l'organisation d'un concours d'architectespaysagistes en vue de la réalisation du parc;
- à soutenir le déclassement de la partie du périmètre de zone 3 ordinaire à zone de verdure;
- à étudier, en parallèle au projet de parc, la politique de signalisation et de communication de la baignade en eaux vives dans le Rhône, à l'instar de ce qui se fait dans l'Aar à Berne;
- à étudier, en parallèle, l'avenir de l'usine Kugler en lien avec la création du parc, en considérant son importance culturelle croissante, qu'il s'agit de préserver et développer.